

Oiseaux du vignoble

Les vignobles offrent des habitats intéressants pour de nombreuses espèces d'oiseaux. Le climat doux, le fort ensoleillement et l'aspect clairsemé de la flore typique favorisent la diversité des insectes dont profitent les oiseaux. Les espèces granivores se nourrissent des semences produites par les plantes. Des éléments structuraux comme des arbres, haies et murs fournissent des possibilités de nidification et les piquets et fils de fer supérieurs sont de bons postes d'observation.

Certains oiseaux peuvent être facilement favorisés, pour d'autres l'exercice est plus difficile. Le succès des mesures dépend de la présence de ces espèces dans la région. La réaction des populations à la prise de mesures peut prendre du temps, de la patience est requise. D'autres organismes comme les insectes réagissent plus rapidement.

Les mesures décrites ci-dessous s'adressent à des oiseaux n'occasionnant pas de dégâts sur les raisins. Les étourneaux et les grives ne profitent pas de ces mesures.



Photo M.Schaad, ASPO/BirdLifeSuisse.

Vignoble favorable aux oiseaux grâce à sa structure

1. Plantes qui fournissent des graines pour les oiseaux granivores et des araignées et insectes pour les insectivores.
2. Végétation lacunaire permettant aux oiseaux d'accéder à la nourriture sur le sol. La plupart des oiseaux ne peuvent pas se déplacer dans une végétation dense et haute. Une alternance de surfaces nues et enherbées est idéale.
3. Les murs de pierres sèches, buissons et arbres offrent aux oiseaux des possibilités de nidification, de chasse et des postes de chant.

Mesures générales favorisant les oiseaux

Végétation naturelle et fauche alternée

Plus la végétation est diversifiée, plus les périodes de floraison sont étalées et plus l'offre en graines est intéressante pour les oiseaux granivores. L'offre en nourriture pour les insectes dépendant des fleurs se prolonge, ce qui favorise les oiseaux insectivores. Grâce à la fauche alternée, il y a simultanément des surfaces à végétation rase dans lesquelles les oiseaux peuvent chercher leur nourriture (insectes ou graines) et des surfaces à végétation haute dans lesquelles insectes et plantes peuvent se développer.

Fumure réduite et protection phytosanitaire adaptée

- Une fumure réduite sélectionne une flore diversifiée et peu vigoureuse limitant le développement des graminées à croissance rapide, hautes et denses. Les graines et insectes présents sur le sol restent ainsi accessibles pour les oiseaux. La localisation de la fumure sous le rang permet de favoriser sélectivement les ceps.
- Le recours à la confusion sexuelle pour la lutte contre les vers de la grappe épargne les autres insectes.
- Un léger travail du sol est aussi plus favorable que l'utilisation d'herbicides.

Structures

De petites structures, comme des murs en pierres sèches ou des tas d'épierrement et de gros éléments, comme des buissons, arbres isolés et haies plantées le long des accès au vignoble, offrent des possibilités de nidification. De plus, elles abritent de nombreux insectes et petits animaux servant de nourriture aux oiseaux. Une faible distance entre le nid et la zone d'alimentation permet aux oiseaux un nourrissage efficace de leur nichée et améliore les chances de survie des jeunes. La proximité de surfaces rudérales, de bosquets avec végétation extensive, de surfaces de compensation écologique de qualité et de jachères florales augmente aussi l'offre nourriture pour les oiseaux.



Favoriser les rapaces

- Certains rapaces, tels le faucon crécerelle et la buse variable, chassent volontiers dans le vignoble. Pour les attirer, la présence d'arbres isolés suffit généralement pour qu'ils puissent chasser les souris et les campagnols dans les zones ouvertes.
- La pose de perchoirs vise le même objectif.
- La pose de niochirs sur des bâtiments à 4 m de hauteur au minimum favorise spécifiquement le faucon crécerelle.



Photo R. Aeschlimann.



Photo M. Schäf.

Espèces prioritaires pour une conservation ciblée

L'Association Suisse pour la Protection des Oiseaux ASPO/BirdLife Suisse et la Station ornithologique suisse ont pris des mesures pour favoriser diverses espèces d'oiseaux dans le cadre du « programme de conservation des oiseaux en Suisse » avec le soutien de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Cinquante espèces prioritaires pour une conservation ciblée ont été identifiées ; 4 des 9 espèces présentées ci-après en font partie.

Avant de prendre des mesures pour ces espèces, il est recommandé de s'informer sur les éventuels projets de conservation en cours dans la région.

Se renseigner également sur la possibilité de mise en réseau des surfaces dans le cadre de l'OQE. Des contributions peuvent être versées par les cantons.

<http://www.birdlife.ch/>



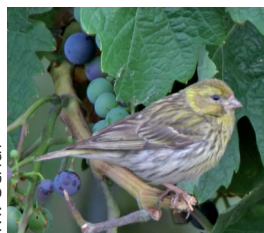
vogelwarte.ch



Oiseaux du vignoble

Bruant fou	Bruant zizi	Alouette lulu
M. Schäf 	Ch. Meier 	P. Keusch 
Mesures spécifiques dans le vignoble		
Nidification - Laisser croître des haies basses et des buissons en bordure des milieux steppiques. - Maintenir les murs de pierres sèches, tas d'épierrement et surfaces rocheuses; ne pas les laisser se recouvrir complètement par la végétation. - Ne pas intervenir dans la végétation steppique, mais en cas d'« embuissonnement » trop important, défricher de temps en temps. En cas de fauche, conserver une hauteur de fauche de 10 cm. Alimentation - Enherbement partiel, favoriser la flore spontanée des vignes. - Laisser des zones de sol nu sur 40-60 % de la surface. Un bêchage un rang sur deux ou sur trois favorise une végétation lacunaire.		
Habitat et distribution		
- Stations sèches et ensoleillées avec des zones rocheuses, végétation éparse et nombreux postes de chant. - Nidifie généralement sur le sol, souvent dans des cavités entre des pierres ou à la base de touffes d'herbe. - Présent surtout dans les régions viticoles du Chablais au Valais et du sud des Alpes.	- Stations chaudes dans les paysages riches en structures et avec des buissons bas et touffus. - Nid bien caché dans une végétation dense, soit directement sur le sol soit jusqu'à 1,5 m dans des buissons épineux et des haies denses. - Peut apparaître dans toutes les régions viticoles les plus importantes de Suisse.	- Coteaux secs avec bosquets et végétation éparse, nombreux postes de chant. - Niche dans une dépression de sol qu'elle creuse elle-même et recouvre d'herbes sèches et de mousse. - Présente surtout dans les régions viticoles de la rive nord du lac de Neuchâtel et du Valais.
Description		
- Longueur 16 cm. - Tête avec stries grises et noires, poitrail gris. ♂ : ventre rouge tuilé. ♀ : ventre brun-rouge, stries de la tête plus discrètes.	- Longueur 16,5 cm. ♂ : coloration noire et jaune de la tête caractéristique. ♀ : grise et brune, finement striée, queue gris-olive.	- Longueur 15 cm. - Oiseau compact avec queue courte; strié de brun. - Tête plus contrastée que celle de l'alouette des champs, sans huppe. - En bordure des ailes et vers les épaules, des stries blanches et noires.
Alimentation		
- Adultes : insectes pendant la reproduction, graines en hiver. - Jeunes : insectes	- Adultes : insectes pendant la reproduction, graines en hiver. - Jeunes : insectes	- Adultes : insectes pendant la reproduction, graines en hiver. - Jeunes : insectes et araignées.
Chant peut être écouté sur le site de la Station ornithologique de Sempach www.vogelwarte.ch		
- Contact : « tsi » bref et incisif, « tsiiii » étiré. - Chant : strophe mélodieuse, aiguë, souvent à début hésitant et rythme irrégulier.	- Contact : « zitt » fin et perçant. - Chant : bref trille sec et monotone, assez métallique.	Chant : phrases mélodieuses commençant de façon hésitante, s'accéléralant et baissant decrescendo « Li li-li-lililiuylylu... i-luy, i-luy, i-luy-ilu-ilu... tluyl... ».
Population et déplacements saisonniers		
4'000-8'000 couples. - Migrateur partiel ou sédentaire.	800-1'200 couples. - Migrateur partiel ou sédentaire. - Comportement migratoire individuel, différent selon les années.	250-500 couples. - Migrateur partiel.
Liste rouge		
Non menacé.	Potentiellement menacé, espèce prioritaire pour une conservation ciblée.	Vulnérable, espèce prioritaire pour une conservation ciblée.



Linotte mélodieuse	Chardonneret élégant	Serin cini
 Ch. Meier	 M. Schäf	 M. Schäf
Mesures spécifiques dans le vignoble		
Nidification Entretien des arbres de manière à former des couronnes denses avec beaucoup de branches.		
Alimentation - Réduire l'utilisation d'herbicides, c'est-à-dire laisser se développer une flore spontanée dans certaines zones. - Favoriser et tolérer les centaurees, cardères et crucifères dans les surfaces rudérales. - Installer des jachères florales, jachères tournantes à proximité.		
Habitat et distribution		
- Terrains ensoleillés et ouverts avec végétation herbeuse basse ou clairsemée et buissons ou petits groupes d'arbres à proximité de zones qui lui procurent une nourriture abondante (p. ex. jachères et surfaces rudérales). - Nid dans des endroits bien cachés et sombres jusqu'à 1.8 m de hauteur, fréquemment dans les conifères.	- Surfaces rudérales et adventices dans les vignobles, bosquets champêtres, vergers haute-tige, haies, prés et berges boisées. - Niche dans une fourche de branche, à la limite de la couronne des arbres, dans un endroit bien protégé de la vue et du soleil, jusqu'à 7 m, principalement dans les feuillus.	- Paysages ouverts avec quelques conifères, taillis et surfaces de sol nu. - Nid en bordure d'une branche horizontale ou dans une fourche de branche jusqu'à 4 m de hauteur, dans des buissons, conifères et arbres fruitiers.
Peuvent apparaître dans toutes les régions viticoles les plus importantes de Suisse.		
Description		
- Longueur 13.5 cm. - En vol, les taches blanches des ailes et le dos brun clair se distinguent clairement. ♂ : plumage nuptial avec poitrail rouge et tête grise. ♀ : pas de rouge.	- Longueur : 12 cm. - Face rouge et larges bandes jaunes sur les ailes, également sur les juvéniles sinon peu colorés.	- Longueur 11.5 cm. - Trapu avec un bec court et puissant, tête jaune qui contraste avec les ailes sombres.
Alimentation		
Graines de plantes herbacées.	Graines principalement de chardons, cardères et cirses, parfois de petits insectes.	Graines de plantes herbacées, graminées et conifères.
Chant peut être écouté sur le site de la Station ornithologique de Sempach www.vogelwarte.ch		
Contact : « tigg-itt » ou « tèt-ètt-ètt ». Chant : agréable mélange de brèves syllabes analogues au cri et de sifflements musicaux. Parfois strophes prolongées sur un rythme rapide, mais le plus souvent courtes avec pauses.	Contact : « tikélt » sautillant, parfois « litt » ou « télitt ». Chant : trilles rapides et parties gazouillantes incorporées aux longues séries de « télitt ».	Contact : trille aigu, « zir'r'r'l », alarme « tuy-ih ». Chant : flot rapide de sons grinçants, sur un ton uniforme, émis du haut d'un arbre ou en vol.
Population et déplacements saisonniers		
30'000-60'000 couples. Oiseau sédentaire et migrateur partiel.	20'000-50'000 couples. Oiseau sédentaire et migrateur partiel.	20'000-40'000 couples. Oiseau sédentaire et migrateur partiel.
Liste rouge		
• Non menacé.	• Non menacé.	• Non menacé.



Oiseaux du vignoble

Huppe fasciée	Rougequeue à front blanc	Rougequeue noir
 M. Schäf	 M. Schäf	 M. Schäf
Mesures spécifiques dans le vignoble		
Nidification - Maintenir les vieux arbres (poiriers haute-tige, chênes, tilleuls, érables), et prévoir leur remplacement. - Installer des niochirs adaptés.		
Alimentation - Réduire l'utilisation d'herbicides, c'est-à-dire laisser se développer une flore spontanée dans certaines zones. - Laisser des zones nues et du gazon ras sur 40-60 % de la surface. - Maintenir des surfaces enherbées très rases. - Utiliser la confusion sexuelle pour la lutte contre les vers de la grappe afin de maintenir une riche population d'insectes.		
Habitat et distribution		
- Paysages variés dans les zones climatiques favorables; combinaison de surfaces avec végétation basse, lacunaire et parsemées d'arbres fournissant des cavités de nidification et de gros insectes. - Niche dans des cavités, trou d'envol d'au min. 5 cm. - Présent surtout dans les régions viticoles de la Côte, du Valais, du sud des Alpes et des Grisons.	- Villages, jardins, vergers et forêts clairsemées, vignobles avec des arbres creux ou bâtiments avec de nombreuses niches, végétation au sol partiellement basse et lacunaire. - Niche dans les cavités naturelles et les bâtiments. - Peuvent apparaître dans toutes les régions viticoles les plus importantes de Suisse.	- Carrières, gravières, vignobles avec murs en pierres sèches, vergers, zones habitées, fermes et autres bâtiments solitaires. - Niche dans les cavités naturelles et les bâtiments.
Description		
- Longueur 26-28 cm. - Brun orangé avec les ailes, le dos et la queue striés de noir et de blanc, longue huppe déployable, bec légèrement arqué.	- Longueur 14 cm. - Queue rouge rouille. ♂ : gorge noire, poitrail rouge rouille, front blanc. ♀ : brun-beige.	- Longueur 14.5 cm. - Queue rouge rouille. ♂ : complètement noir et gris foncé, souvent avec des zones blanches sur les ailes. ♀ : gris-brun
Alimentation		
Grillons, courtilières, gros coléoptères, vers blancs et chenilles de papillons, ainsi que d'autres gros insectes.	- Adultes : insectes et araignées. - Juveniles : gros insectes mous et araignées.	- Adultes : durant la nidification, araignées et insectes, en hiver également des baies. - Juveniles : gros insectes mous et araignées.
Chant peut être écouté sur le site de la Station ornithologique de Sempach www.vogelwarte.ch		
Chant : « oupp-oupp-oupp » répété, doux et caverneux.	Chant : dès le point du jour, strophe brève commençant généralement par « huit » et se terminant par des détails variables.	- Contact : sifflement net « vist », souvent répété impatiemment. - Chant : en 3-4 parties, grésillements, pause d'env. 2 sec, bruit de « verre pilé », puis quelques brefs sifflements. Commence quand il fait encore nuit.
Population et déplacements saisonniers		
100-150 couples. - Migrateur.	10'000-15'000 couples. - Migrateur.	250'000-500'000 couples. - Oiseau sédentaire et migrateur partiel.
Liste rouge		
Vulnérable, espèce prioritaire pour une conservation ciblée.	Potentiellement menacé, espèce prioritaire pour une conservation ciblée.	Non menacé.

Haies et arbres isolés dans le vignoble

Renforcent l'intérêt paysager du vignoble.

Augmentent la biodiversité du vignoble.

Forment des brise-vent.

Emplacement

- La haie relie les milieux naturels et forme des couloirs pour la faune.
- En bordure de cours d'eau, de chemins, de parcelles, à proximité de murs, sur des ruptures de pente.
- En cas d'implantation sur le haut d'un mur de terrassement, laisser au minimum 1.5 à 2 m entre le couronnement du mur et les buissons pour ne pas déstabiliser le mur.

Orientation

- Sur le côté sud des chemins et cours d'eau, de sorte que l'ombre ne tombe pas sur la culture.
- Selon le sens de travail de la parcelle, de préférence nord-sud pour minimiser l'ombre portée.

Choix de plants

- Espèces indigènes adaptées à la région.
- Tenir compte des caractéristiques de la station (humidité, réaction du sol, ensoleillement, etc.).

Plantation

- Préférer la plantation d'automne, hors de la période de végétation, pour permettre aux plants de s'adapter.
- Rabattre les racines en taillant les parties endommagées.
- Entailler les racines larges sur 5 mm en direction du bas.
- Rabattre les rameaux en taillant au niveau de l'avant-dernier œil.

Arroser abondamment après plantation puis régulièrement la première année.



Baguenaudier implanté sur le talus de la tournière.

Photo M. Schaad, ASPO/BirdLife Suisse



Vignoble bien structuré.

Photo P. Droz



Jeune haie implantée le long d'un mur, pas d'ombrage sur la vigne.

Photo P. Droz

Entretien des haies

- Pendant les premières années, maintenir la végétation herbacée à faible hauteur pour limiter la concurrence.
- L'entretien de la haie vise à la maintenir en largeur et en hauteur, à la rajeunir et à la densifier.

Recépage : taille à 10 cm du sol. Le pratiquer sélectivement sur certains buissons à croissance rapide dans un tournus de quelques années.

Taille : élimination de certaines branches latérales. N'utiliser l'épareuse que si la haie est constituée d'épineux.

Remarques

- Imputables comme surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) - Niveau I.
- Se renseigner sur les possibilités d'obtenir des contributions dans le cadre des surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) - Niveau II.
- Certaines associations soutiennent la plantation de haies en fournissant les plants et/ou du travail pour l'installation.
- Ne pas appliquer de traitements phytosanitaires sur une bande de 3 m.



Choix des arbres à planter dans le vignoble et ses abords

Critères

- Espèces adaptées au sol et au climat, de préférence locales.
- Développement pas trop important en hauteur (ombrage du vignoble).
- Entretien facile et rapide.
- N'hébergeant ni ravageur, ni maladie du vignoble ou du verger (p. ex. feu bactérien).
- Susceptibles d'héberger des auxiliaires.
- Produisant des floraisons et fructifications nombreuses et étalées dans le temps.

Essences pour création de structures dans le vignoble

Arbres fruitiers	Arbre solitaire	Haies	Hauteur max	Croissance	Epines	Exigences	Entretien	Remarques
Amandier	X		6 m	M		☹ ☹ ☹ ☹	T	
Cerisier	X		25 m	M		☹	RT	Typh + (+)
Figuier	X		6 m	M		☹ ☹	RT	Typh + (S. Alpes)
Mirabellier	X		6 m	M		☹	T	
Noyer	X		20 m	R		☹ ☹	T	
Olivier	X		10 m	L		☹ ☹ ☹ ☹	T	Typh + (S. Alpes)
Pêcher des vignes	X		8 m	R		☹ ☹ ☹ ☹	T	
Autres arbres								
Bouleau blanc	X		20 m	R		☹	R	
Chêne pubescent	X	X	20 m	L		☹ ☹ ☹ ☹	T	
Erable champêtre	X	X	15 m	L		☹	RT	Typh ++
Pin sylvestre	X		30 m	L		☹	T	
Saule blanc	X	X	20 m	R		☹	R	
Tilleul à petites feuilles	X		30 m	R		☹ ☹	RT	Typh +
Arbustes et buissons								
Amélanchier		X	3 m			☹ ☹		
Argousier		X	4 m		X	☹ ☹	R	
Baguenaudier		X	4 m			☹ ☹ ☹		
Chèvrefeuille des haies		X	2 m	R			T	Typh +++ éviter la proximité de cerisiers (mouche de la cerise)
Chèvrefeuille de Toscane		X				☹ ☹	T	
Cornouiller sanguin		X	4 m	L		☹	R	Typh ++
Eglantier		X	3 m		X	☹	R	Typh +
Epine noire		X	3 m	L	X	☹ ☹	R	Typh ++
Epine-vinette		X	2 m		X	☹	R	éviter en zones de céréales (rouille noire)
Fusain, bonnet de prêtre		X	4 m	L			R	
Genévrier		X	3 m			☹ ☹	T	éviter la proximité de poiriers (rouille grillagée)
Hippocrépide éméus		X	2 m			☹ ☹		
Nerprun purgatif		X	3 m			☹		
Perruquier (cotinus)		X				☹ ☹ ☹ ☹		
Sureau noir	X	X	7 m			☹	R	Typh +
Troène d'Europe		X	4 m			☹	RT	
Viorne lantane		X	5 m	R		☹ ☹		Typh + (+)

Les ronces ont également un grand intérêt écologique et abritent beaucoup de typhlodromes.

Exigences selon landolt 1977



Besoin de beaucoup de chaleur, à réserver aux meilleurs coteaux



Besoin de pleine lumière



Pour sols séchards

Croissance

L = lente, M = moyenne, R = rapide

Entretien

R

Recépage

T

Taille

Typh +

Favorable aux typhlodromes selon « Ecological infrastructures, Ideabook, E. Boller 2004 »



Surface de promotion de la biodiversité

Les surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) contribuent à :

- Promouvoir et conserver la biodiversité dans l'espace agricole et rural.
- Enrichir le paysage avec des éléments comme les haies, les prairies riches en espèces, les arbres fruitiers haute-tige...

Exigences PER en matière de promotion de la biodiversité

- Part de SPB sur la surface agricole utile (SAU) : au moins 3,5 % de la SAU affectés aux cultures spéciales et au moins 7 % de la SAU exploités sous d'autres formes. Lorsqu'une exploitation cultive des surfaces à l'étranger, la part requise de SPB située en Suisse est d'au moins 3,5 %, respectivement 7 % de la SAU qu'elle exploite en Suisse.
- Distance maximale : les SPB, détenues en propriété ou affermées par l'exploitant-e, doivent faire partie de la surface de l'exploitation et être situées à moins de 15 km par la route du centre de l'exploitation ou d'une unité de production.
- Enregistrement : les SPB doivent être reportées sur un plan d'ensemble de l'exploitation ou une carte, à l'exception des arbres fruitiers haute-tige et des arbres isolés.
- Bandes herbeuses le long des chemins et des routes : des bandes herbeuses d'au moins 0,5 m sans fumure ni produits phytosanitaires doivent être maintenues le long des chemins et des routes.
- Bordures tampon le long des cours d'eau et des plans d'eau, haies, bosquets champêtres, berges boisées et lisières de forêt : se référer au document « Promotion de la biodiversité dans l'exploitation agricole » édité par AGRIDEA et disponible sur www.agridea.ch/publications et à la fiche Bordures Tampon.

Contributions à la biodiversité : 2 niveaux de qualité

Niveau de qualité I	Niveau de qualité II
• Exigences minimales à respecter pour l'imputation en tant que SPB et le droit aux contributions – niveau de qualité I. • Durée minimale d'engagement : 8 ans. • Surfaces viticoles présentant une biodiversité naturelle – niveau de qualité I : imputable en tant que SPB sans contribution. Exigences → fiche 10.43.	• Exigences du niveau de qualité I satisfaites. • Exigences complémentaires : qualité floristique, présence de structures favorables à la biodiversité... • Participation volontaire : demande écrite à formuler auprès du canton. • Durée minimale d'engagement : 8 ans. • Contributions : les niveaux de qualité I et II sont cumulables. • Surface viticole présentant une biodiversité naturelle – Niveau II : Contributions : CHF 1'100.– /ha. Exigences → fiche 10.45.

Mise en réseau – contribution complémentaire si :

- La SPB remplit les exigences du canton pour la mise en réseau des SPB.
- La SPB est aménagée et exploitée selon les directives du projet de mise en réseau approuvé par le canton.
- Le projet de mise en réseau dure 8 ans.

Les contributions pour les niveaux de qualité I et II et la mise en réseau sont cumulables.

Loi sur la protection de la nature (LPN)

- La plupart des cantons concluent des contrats pour des milieux particulièrement riches en espèces.
- Informations auprès du service cantonal de la protection de la nature.



Surface de promotion de la biodiversité

Surface de promotion de la biodiversité SPB	Code de culture OFAG	Imputable (Type)	Contribution niveaux de qualité		Réseaux	LPN
			I	II		
Prairies et pâturages						Peut donner droit à des contributions, dépend du canton
Prairies extensives	611 (1)	✓	✓	✓	✓	
Prairies peu intensives	612 (4)	✓	✓	✓	✓	
Surfaces à litière	851 (5)	✓	✓	✓	✓	
Pâturages extensifs	617 (2)	✓	✓	✓	✓	
Pâturages boisés	618 (3)	✓	✓	✓	✓	
Prairies riveraines d'un cours d'eau	634	✓	✓		✓	
Surfaces herbagères et surfaces à litière riches en espèces dans la région d'estivage	931			✓		
Terres assolées						
Bandes culturales extensives	564, 565, 571 (6)	✓	✓		✓	
Jachères florales	556 (7A)	✓	✓ (1)		✓	
Jachères tournantes	557 (7B)	✓	✓ (1)		✓	
Ourlet sur terres assolées	559a	✓	✓ (2)		✓	
Cultures pérennes et ligneux						
Arbres fruitiers haute-tige	921, 922, 923 (8)	✓	✓	✓	✓	
Arbres isolés indigènes adaptés au site, allées d'arbres	924 (9)	✓			✓	
Haies, bosquets champêtres et berges boisées (bande herbeuse comprise)	852 (10)	✓	✓	✓	✓	
Surfaces viticoles présentant une biodiversité naturelle	717 (15)	✓		✓	✓	
Autres						
Fossés humides, mares, étangs	904 (11)	✓				
Surfaces rudérales, tas d'épierrage et affleurements rocheux	905 (12)	✓				
Murs de pierres sèches	906 (13)	✓				
SPB spécifiques à la région sur la SAU	695 (16)	✓			✓	
SPB spécifiques à la région hors SAU	908 (16)	✓				

(1) Jachères florales et tournantes situées en ZP-ZC

(2) Ourlets sur terres assolées situés en ZP-ZM I, II

Pour de plus amples informations, se référer à la brochure « Promotion de la biodiversité dans l'exploitation agricole » publiée par AGRIDEA et disponible sur www.agridea.ch/publications.

SVBN niveau de qualité I

Surfaces viticoles présentant une biodiversité naturelle (SVBN) – Niveau de qualité I

Selon l'Ordonnance sur les paiements directs du 23.10.2013, entrée en vigueur le 1er janvier 2014, (OPD – art. 55 à 59 et annexe 4 ch. 14), les surfaces viticoles présentant une biodiversité naturelle, niveau de qualité I peuvent être comptabilisées comme surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) mais ne reçoivent pas de contributions particulières.

Durée d'engagement obligatoire : 8 ans minimum.

Les exigences suivantes doivent être satisfaites :

Entretien de la vigne		
	Fumure	Autorisée uniquement sous les ceps.
	Fauche	- Fauche alternée un interligne sur deux: intervalle de 6 semaines au moins entre deux fauches de la même surface. - Fauche de l'ensemble de la surface autorisée juste avant les vendanges. - Broyage admis.
	Travail du sol	Incorporation superficielle de matières organiques autorisée chaque année, tous les 2 rangs.
	Herbicides	Uniquement herbicides foliaires sous le rang.
	Plantes à problèmes 	- Privilégier les moyens mécaniques. - Traitement plante par plante autorisé. Liste disponible sur www.agridea.ch → Publications → production végétale, Environnement → Aspects légaux et administratifs → Promotion de la biodiversité dans l'exploitation agricole.
	Protection phytosanitaire	- Méthodes biologiques et biotechniques. - Produits chimiques de synthèse de la classe N, préservant les acariens prédateurs, abeilles et parasitoïdes.
Soin à la vigne et récolte		Exploitation normale de la vigne garantie: entretien des ceps et du sol, protection phytosanitaire, charge en raisins.

Zones de manœuvre et chemin d'accès privés (talus, surfaces attenantes)		
	Fumure	Aucune fumure.
	Entretien du sol et fauche	Couverture du sol par une végétation naturelle.
	Plantes à problèmes 	- Privilégier les moyens mécaniques. - Traitement plante par plante autorisé. Liste disponible sur www.agridea.ch → Publications → production végétale, Environnement → Aspects légaux et administratifs → Promotion de la biodiversité dans l'exploitation agricole.
	Protection phytosanitaire	Aucune utilisation de produits phytosanitaires.

Critères d'exclusion: ils concernent la surface viticole et les zones de manœuvre		
	Graminées de prairies grasses et plantes néophytes 	- La part totale de graminées de prairies grasses (principalement ray-grass anglais, pâturin des prés, fétuque rouge et chiendent), et de dent-de-lion représente plus de 66 % de la surface totale. Ou - La part de néophytes envahissantes excède 5 % de la surface totale. La liste des plantes néophytes ainsi que leur description peut être consultée sur www.infoflora.ch/fr/neophytes.html.
	L'exclusion d'une partie seulement de la surface est possible	

Les surfaces doivent être répertoriées sur le plan d'ensemble de l'exploitation ou sur une carte.

SVBN niveau de qualité II

Surfaces viticoles présentant une biodiversité naturelle (SVBN) – Niveau de qualité II

Selon l'Ordonnance sur les paiements directs du 23.10.2013, entrée en vigueur au 1er janvier 2014, (OPD – art. 55 à 59 et annexe 4 ch. 14), les surfaces viticoles présentant une biodiversité naturelle, niveau de qualité II peuvent être comptabilisées comme surfaces de promotion de la biodiversité (SPB). Elles donnent droit à des contributions.

La participation étant volontaire, l'exploitant doit déposer une demande écrite auprès du canton s'il estime qu'une SPB de son exploitation est susceptible de remplir les critères.

Pour atteindre la qualité minimale requise, la surface doit satisfaire aux exigences des SVBN du niveau I (→ FT 10.43) et présenter une qualité floristique évaluée à l'aide de plantes indicatrices et d'éléments de structures favorisant la biodiversité. L'OFAG a édité des instructions relatives aux exigences posées pour les surfaces viticoles présentant une biodiversité naturelle du niveau de qualité II. Des dérogations aux principes du niveau de qualité I peuvent être autorisées en accord avec les services cantonaux de protection de la nature.



Méthode d'évaluation en bref

L'évaluation de la qualité écologique est effectuée sur la demande de l'exploitant et réalisée, si possible, en sa présence au mois d'août. Si les critères de qualité ne sont pas atteints, une deuxième visite est proposée au mois d'avril.

La méthode d'évaluation permet d'estimer la valeur botanique de la surface viticole ainsi que la valeur écologique des structures et des milieux annexes (compris dans le périmètre de la surface d'exploitation).

L'évaluation est réalisée en distinguant trois zones différentes du vignoble. Les étapes de l'évaluation sont les suivantes :

- inventaire floristique à l'intérieur de la zone cultivée → FT 10.47-48;
- relevé des espèces herbacées supplémentaires dans les zones de manœuvre (tournières) → FT 10.47-48;
- inventaire et évaluation de la valeur écologique des structures et milieux annexes situés sur la surface cultivée ou à moins de 10 mètres de celle-ci → FT 10.49.

Lors de chaque étape, des points sont attribués aux espèces végétales et aux éléments de structure ainsi qu'aux milieux attendants. Le total de points indique la valeur écologique de la parcelle.

Pour tenir compte du potentiel floristique régional, trois entités biogéographiques ont été définies : le Nord des Alpes et le Chablais valaisan, le Sud des Alpes et les Alpes centrales occidentales (sans le Chablais valaisan).

Le vignoble, un habitat riche et diversifié

La vigne est souvent implantée dans des zones à haut potentiel biologique. Ce potentiel ainsi que les conditions de culture, pour autant qu'elles soient modérées et adaptées, permettent le développement d'un milieu riche et diversifié. Le parchet de vigne, complété des structures et des milieux annexes peuvent dès lors présenter une richesse en espèces végétales et animales considérable.



G. Carron

Vignoble riche en structures et en milieux annexes. Cette diversité offre refuge et nourriture pour de nombreuses espèces de plantes et d'animaux.

SVBN niveau de qualité II

Le vignoble, un habitat riche et diversifié – Sa végétation...

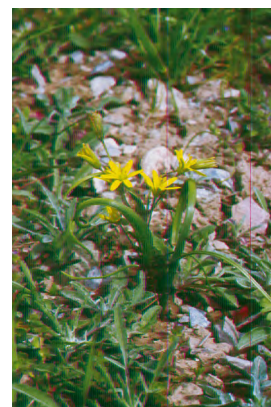
L'exploitation du vignoble engendre des milieux secondaires diversifiés abritant une végétation adaptée aux contraintes dictées par les pratiques viticoles. Les différentes techniques d'entretien du sol influencent largement la composition floristique de la strate herbacée du parchet. Les graines dispersées depuis les surfaces environnantes viennent compléter le cortège des espèces. La végétation est principalement constituée d'espèces banales mais également d'espèces rares et/ou particulières au vignoble.



G. Carron



G. Carron



G. Carron

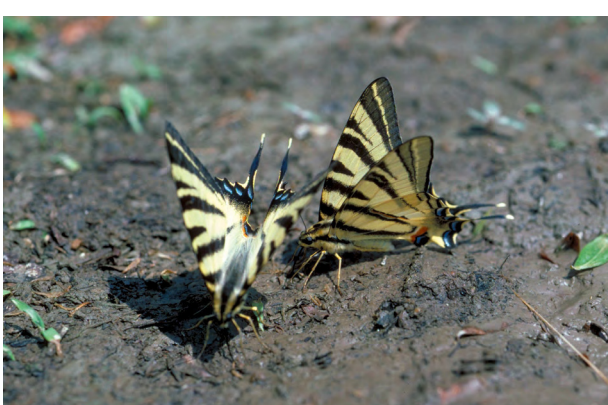
Les géophytes à bulbes comme le muscari, l'ornithogale en ombelle et la gagée velue sont, par exemple, remarquablement bien adaptées puisqu'elles bouclent leur cycle de vie au printemps avant les premières interventions dans les vignes. Un travail du sol périodique et superficiel durant la phase de repos des géophytes à bulbes (selon l'espèce mai à octobre) permet de les maintenir, voire de les favoriser.

... et sa faune.

Le parchet, les structures et les milieux annexes tels que les chemins, les haies, les talus ou les murs de pierres sèches offrent des sites de refuge, de nidification et d'alimentation à de nombreux insectes, oiseaux et reptiles. La végétation adventice de la surface cultivée et des tournières constitue une source de nourriture pour de nombreuses espèces. La diversité des structures et des milieux annexes ainsi que la diversité de la flore favorisent la faune. Une faune diversifiée peut contribuer à diminuer la pression globale des ravageurs.



G. Carron



G. Carron

La chenille du Flambé se cache bien dans le feuillage des prunelliers ou des pruniers de Sainte-Lucie (faux merisiers) dont elle se nourrit, par contre le papillon se reconnaît aisément et s'observe facilement sur les chemins de terre humide, où il vient s'alimenter en sels minéraux indispensables à son développement, souvent en compagnie d'autres papillons. En ménageant des fourrés de buissons et des chemins non goudronnés, le vignoble offre des habitats favorables à cette espèce et à de nombreux autres insectes.



SVBN niveau de qualité II

Surfaces viticoles présentant une biodiversité naturelle (SVBN) – Niveau de qualité II

Recensement des espèces végétales

- Réalisé sur une surface-test équivalente à au moins 10 % de la surface viticole
- Surface minimale : 200 m²
- Taille maximale de la parcelle évaluée : 5000 m², au-delà, il est nécessaire de la subdiviser
- Prise en compte d'au moins 4 interlignes ou banquettes : on veillera à une bonne représentativité proportionnelle des différents types d'entretien du sol
- Zones de manœuvre adjacente à la vigne : recensement des espèces non encore répertoriées ; maximum 10 points-espèces
- Valorisation des espèces à l'aide de points-espèces selon leur intérêt du point de vue de la biodiversité :
 - Espèces typiques du vignoble ainsi que plantes hôtes d'insectes rares ou peu fréquents : 2 à 50 points → tableau ci-après
 - Aucun point pour les espèces banales ou de très faible valeur écologique → tableau FT 10.48
 - Aucun point pour des espèces ligneuses et buissonnantes et toutes les espèces figurant dans la liste noire et dans la Watch list d'InfoFlora (www.infoflora.ch/fr/flore/neophytes/listes-et-fiches.html)
 - Toutes les autres espèces : un point

Liste des espèces particulières et valorisation par points-espèce					
Espèces		Points-espèces	Espèces		Points-espèces
Nom français	Nom latin		Nom français	Nom latin	
Ail des vignes	Allium vineale	4	Legousie miroir-de- Vénus	Legousia speculum-veneris	10
Amarante sauvage	Amaranthus graecizans	10	Linaire à feuilles étroites	Linaria angustissima	10
Aristolochie clématite, Pipe	Aristolochia clematidis	10	Linaire vulgaire	Linaria vulgaris	2
Bardanette racémeuse	Tragus racemosus	10	Muflier des champs	Misopates orontium	8
Brome raboteux	Bromus squarrosus	4	Muscari à fleurs en grappes	Muscari racemosum	2
Bufonie paniculée	Bufonia panicolata	50	Muscari à houppe	Muscari comosum	6
Bugle jaune	Ajuga chamaeipyttis	6	Muscari botryoïde	Muscari botryoide	10
Caucalis à fruits larges	Caucalis playcarpos	10	Muscari négligé	Muscari neglectum	25
Chondrilla à tige de jonc	Chondrilla juncea	6	Marrube vulgaire	Marrubium vulgar	25
Dame-d'onze-heures, Ornithogale en ombelle	Ornithogalum umbella	4	Mauve commune, Mauve négligée, Petite mauve	Malva neglecta	2
Falcaire commune	Falcaria vulgaris	25	Mouron des champs	Anagallis arvensis	2
Fausse bardane raboteuse	Lappula squarrosa	6	Mouron femelle	Anagallis foemina	10
Fléole paniculée	Phleum paniculatum	25	Orlaya à grandes fleurs	Orlaya grandiflora	10
Fenouil commun	Foeniculum vulgare	4	Ornithogale penché	Ornithogalum nutans	10
Fumeterre de Wirtgen	Fumaria officinalis ssp. wirtgenii	6	Orpin reprise	Sedum telephium s.l	4
Fumeterre officinale	Fumaria officinalis ssp. officinalis	2	Orpin rougeâtre	Sedum rubens	25
Gagée des prés	Gagea pratensis	25	Ortie brûlante	Urtica urens	4
Gagée velue	Gagea villosa	25	Pastel	Isatis tinctoria	2
Gaillet de Paris	Gallium parisiense	15	Pavot argémone	Papaver argemone	10
Gaude, Réséda des teinturiers	Reseda luteola	10	Pensée de Kitaibel	Viola kitaibeliana	6
Géranium à feuilles rondes	Geranium rotundifolium	2	Pensée des champs	Viola arvensis	2
Gesse tubéreuse	Lathyrus tuberosus	10	Petrorragie prolifère	Petrorragia prolifera	6
Grémil des champs	Buglossoides arvensis	4	Réséda jaune	Reseda lutea	4
Héliotrope d'Europe	Heliotropium europaeum	10	Réséda raiponce	Reseda phyteuma	25
Holostée en ombrelle	Holosteum umbellatum	2	Scandix peigne-de-Vénus	Scandix pecten-veneris	25
Ivraie raide	Lolium rigidum	10	Sclérochloa ferme	Sclerachloa dura	25
Jusquiame noire	Hyoscyamus niger	25	Scorsonère en lanières	Scorzonera laciniata	6
Lamier à feuilles embrassantes	Lamium amplexicaule	2	Souci des champs	Calendula arvensis	25
Lamier hybride	Lamium hybridum	25	Tulipe sauvage	Tulipa sylvestris s. str.	25
			Violette odorante	Viola odorata	4



SVBN niveau de qualité II

Surfaces viticoles présentant une biodiversité naturelle (SVBN) – Niveau de qualité II

Recensement des espèces végétales

Liste des espèces ne donnant droit à aucun point:		
Amarantes (<i>Amaranthus sp.</i>)	Armoise des frères Verlot (<i>Arthemisia verlotiorum</i>)	Chénopodes (<i>Chenopodium sp.</i>)
Chiendent rampant (<i>Agropyron repens</i>)	Cirse des champs (<i>Cirsium arvense</i>)	Fétuque rouge (<i>Festuca rubra</i>)
Liseron des champs (<i>Convolvulus arvensis</i>)	Paturin des champs (<i>Poa pratensis</i>)	Pissenlit (<i>Taraxacum officinale</i>)
Ray-grass anglais (<i>Lolium perenne</i>)	Ray-grass d'Italie (<i>Lolium multiflorum</i>)	Rumex à feuilles obtuses (<i>Rumex obtusifolium</i>)

Principales espèces figurant dans la liste noire et la Watchlist d'Info Flora et présentes potentiellement dans la vigne:		
Vergerette annuelle (<i>Erigeron annuus</i>)	Solidage du Canada (<i>Solidago canadensis s.l.</i>)	Solidage géant (<i>Solidago gigantea</i>)
Berce du Caucase, Berce de Mantegazzi (<i>Heracleum mantegazzianum</i>)	Ambroisie à feuilles d'armoise, ambroisie élevée (<i>Ambrosia artemisiifolia</i>)	Seneçon du Cap (<i>Senecio inaequidens</i>)
Impatiente glanduleuse (<i>Impatiens glandulifera</i>)		

Détermination de la valeur biologique de la végétation:
Points-végétation = $\frac{\text{(points-espèces «zone cultivée» + points-espèces «tournières») - seuil minimal}}{5}$ Seuil minimal en fonction de la région biogéographique: • Nord des Alpes et Chablais valaisan 15; • Sud des Alpes 25; • Alpes centrales occidentales (Valais sans Chablais) 30. Le total points-espèces des tournières est au maximum de 10.

Plus d'information concernant les diverses espèces sous www.infoflora.ch ou dans www.flora-helvetica.ch



G. Carron

La pensée de Kitaibel ressemble à une pensée des champs en miniature. Les deux espèces nourrissent les chenilles du Petit Nacré, qui fréquente assidûment les vignobles, où ces plantes sont généralement fréquentes.



G. Carron

Au moment de la ponte, le Petit Nacré vole rapidement dans les interlignes à la recherche de pensées; lorsqu'il se pose, on peut distinguer les taches nacrées brillantes qui lui ont donné son nom.



SVBN niveau de qualité II

Surfaces viticoles présentant une biodiversité naturelle (SVBN) – Niveau de qualité II

Recensement des éléments de structure

- Prise en considération uniquement des éléments situés dans la zone cultivée ou à moins de 10 mètres de celle-ci
- Subdivision de parcelle en raison de la taille : attribution des structures à l'une ou l'autre des surfaces partielles tout en respectant les exigences ci-dessus
- Mention des emplacements des structures répertoriées sur le plan ou croquis de situation
- Eléments de structure pris en considération et valorisation à l'aide de points-structures → tableau ci-dessous

Inventaire des structures (liste exhaustive) et points-qualité

Eléments de structure:	Critères	Nombre/longueur/superficie	Points-qualité
Haies/bosquets champêtres	Longueur min.: 3 m Largeur min.: 1 m Hauteur min.: 1.5 m	Longueur 3-5 m	1/2
		longueur > 5 m	1
		Plus de 20% des arbustes sont des épineux ou des espèces favorisant particulièrement la faune*	Les points sont doublés
Buissons/arbustes isolés	Distance entre les buissons/arbustes isolés: min. 3 m Hauteur min.: 1 m Diamètre min.: 1 m	1 – 2 éléments	1/2
		> 2 éléments	1
		Plus de 20% des arbustes sont des épineux ou des espèces favorisant particulièrement la faune *	Les points sont doublés
Arbres isolés	Diamètre min. du tronc > 20 cm	1 – 2 arbres	1/2
		> 2 arbres	1
		Plus de 50% des arbres sont des espèces typiques des vignobles**	Les points sont doublés
Murs de pierres sèches	Peu ou pas jointoyés, hauteur min.: 0.5 m Longueur min. (ne doit pas forcément être d'un seul tenant): 10 m		1
Rochers / dalles affleurantes / murgiers	Surface min.: 5 m ²	5-10 m ²	1/2
		>10m ²	1
Terrains rudéraux et talus avec végétation exploités extensivement, surfaces de compensation écologique avec qualité, jachères florales, ourlets sur terres assolées	Surface min.: 10 m ²	10-20 m ²	1/2
		> 20 m ²	1
Cours d'eau, fossé de drainage, étang, mare	Surface min. 20 m ²	20-50 m ²	1/2
		> 50 m ²	1
Talus de loess, de molasse, de sable, avec végétation clairsemée	Surface min. 5 m ²	5-10 m ²	1
		>10m ²	2

**Baguenaudier arborescent* (*Collutea arborescens*), *aubépine épineuse* (*Crataegus laevigata*), *aubépine à un style* (*C. monogyna*), *faux merisier* (*Prunus mahaleb*) et *épine noire* (*P. spinosa*).

***Amandier* (*Prunus dulcis*), *pêcher* (*Prunus persica*), *figuier* (*Ficus carica*).

L'addition de ces points donne la valeur des structures présentes (points-structures).



L'aubépine est sensible au feu bactérien et sa plantation est interdite dans certains cantons.

Evaluation de la valeur écologique de la parcelle viticole

- Valeur écologique de la parcelle (points-qualité) = Points-végétation + Points-structures
- Exigences minimales SVBN Niveau de qualité II : valeur écologique ≥ 6 dont au moins 3 points - végétation

